

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle en Gironde

Le président du Département, Jean-Luc Gleyze interpelle le Premier ministre, Sébastien Lecornu

Monsieur le Premier ministre,

Vous le savez, ces derniers jours, le Sud-Ouest et particulièrement le département de la Gironde ont été frappés par deux événements climatiques majeurs : la tempête NILS et les crues de la Garonne, de la Dronne, de l'Isle et de la Dordogne. Ces nouvelles catastrophes naturelles confirment que le département de la Gironde est un laboratoire des risques mais aussi un territoire d'expérimentation des solutions pour y faire face.

C'est en ce sens que j'ai proposé, suite aux Grands incendies de 2022, l'élaboration inédite en France d'un Plan Départemental de Sauvegarde (PDS). Celui-ci n'entend pas prendre la place de la Sécurité Civile et des Plans Communaux de Sauvegarde. Il permet de compléter et renforcer l'organisation déjà existante avec des actions structurelles visant à anticiper les risques, et adapter l'organisation interne du Département à la survenue et aux conséquences des risques. Le PDS intègre une dimension fondamentale de solidarité envers les personnes les plus vulnérables face aux crises : personnes âgées, celles en situation d'isolement, de handicap, de précarité. Il s'agit notamment de répondre aux besoins d'évacuation et de relogement. Car les plus vulnérables sont aussi les plus rapidement, intensément et durablement touchés. Ces axes, fondés sur les retours d'expérience de 2022, ont été déterminés avec l'Etat, les communes et intercommunalités, la DFCI, l'ONF et tous les acteurs locaux concernés.

Pendant les incendies comme actuellement lors de la tempête et les crues, j'ai rencontré des élus locaux, des bénévoles et des acteurs professionnels ou institutionnels pour accompagner au mieux la population girondine victime de ces aléas. Fort des échanges recueillis et des constats d'ores et déjà effectués, je vous écris pour vous solliciter sur **4 sujets** :

- La nécessité de reconnaître **l'état de catastrophe naturelle** pour les dégâts de la tempête NILS comme des conséquences de la crue hors normes et des inondations associées.
- Si les crues sont toujours en cours, nos services routiers départementaux estiment d'ores et déjà devoir faire face à **une dégradation conséquente** de nos ouvrages d'art et de nos routes, malmenés par les forts courants et les embâcles qui percutent notamment nos ponts. Leur remise en état nécessitera des investissements importants qui ne pourront pas être retardés au risque d'engager ma responsabilité en matière de sécurité des biens et des personnes. De leur

côté, les maires et présidences d'intercommunalités pressentent les mêmes dégâts sur les réseaux leur appartenant, ainsi que sur les digues. Je sollicite donc, en leur nom et à celui du Département, la mise en place post-crise d'un **fonds d'urgence** pour aider à la réfection de ces ouvrages.

- Concernant les **digues**, leur entretien s'élève à plusieurs millions d'euros que la taxe Gémapi, largement insuffisante, ne permet de couvrir. Le transfert de la compétence de l'entretien des digues aux communautés de communes me semble sur le principe pertinent. En effet, personne ne connaît le terrain comme les élus locaux et leurs personnels, ainsi que les conséquences des inondations et leur gestion en période de crues. Il est en revanche incompréhensible que ce transfert soit effectué en laissant les élus locaux insuffisamment pourvus pour financer les travaux. Le fonds d'urgence que je sollicite devrait consacrer une part dédiée à un « **chantier-choc** » de remise en état et d'adaptation aux aléas à venir. Alors que 20 millions de personnes en France habitent en zone inondable, des solutions adaptées et proportionnées aux besoins sont essentielles pour assurer la protection des biens et des personnes.
- Enfin, **le système assurantiel** actuel rechigne de plus en plus à couvrir les collectivités. En Gironde, le Département est devenu son propre assureur sur la gestion des risques de l'ensemble de son territoire, faute de solutions alternatives satisfaisantes. Cela engendre des dépenses conséquentes lorsque le patrimoine départemental (notamment les collèges) est dégradé par des aléas naturels. Pour les communes qui ont aussi un patrimoine important, trouver des assureurs devient un parcours du combattant, plus encore dans des zones sujettes aux risques naturels. Je souhaite que nous puissions engager un débat national sur le sujet.

Si nous considérons ces phénomènes comme des « crises », nous ne ferons rien pour nous préparer ou nous adapter. Ces événements ne sont plus exceptionnels, ils sont un nouvel état de fait climatique qui s'inscrit dans un dérèglement global. Preuve en est que le SDIS de la Gironde, que je préside, considère désormais, dans son SDACR récemment renouvelé, les incendies de forêt comme un risque courant.

Aussi, je suis prêt à venir échanger avec vous sur ces sujets avec une délégation de maires frappés par la tempête et les crues. Nous pourrions envisager ensemble, au titre d'une action publique collective fondée sur la résilience, des solutions de court et long terme face à ces risques qui déstabilisent l'équilibre social, environnemental et économique du territoire. Sur ce dernier point, le Gouvernement me semble devoir avoir une attention particulière sur la situation des agriculteurs, notamment les maraîchers, dont les productions ont été dévastées par la tempête et les inondations, mais aussi celle des commerçants impactés par les longues coupures électriques et dont les commerces sont restés fermés plusieurs jours.

Nous pourrions à cette occasion, si vous le souhaitez, échanger sur le Plan Départemental de Sauvegarde pour vous en faire découvrir l'intérêt, reproductible dans d'autres départements.

Je me tiens tout autant à disposition pour vous accueillir si vous désirez mieux appréhender ces sujets sur le terrain girondin.

Veuillez recevoir, Monsieur le Premier ministre, mes respectueuses salutations,

Le Président du Département de la Gironde

Jean-Luc Gleyze